



Mars 2022
N°2



Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

F S S P X

Chapelle de la Présentation de Marie

Chemin de Montolivet 19

1006 Lausanne

Tél 078/261 53 35 / email: lausanne@fsspx.ch

La sagesse de Mgr Marcel Lefebvre confirmée

Nous vous donnons dans ce numéro la première partie d'un résumé de la conférence de notre Supérieur Général, Monsieur l'abbé David Pagliarani, tenue à Paris le 15 janvier 2022. Cette conférence est une excellente analyse de la situation actuelle laissée par le motu proprio "Traditionis Custodes" du pape François. Cette analyse est bien la confirmation de la sagesse de Monseigneur Lefebvre et un encouragement à persévérer dans notre combat doctrinal.

Il est certain que nous sommes à un moment crucial, un moment à la fois triste mais aussi logique. On

arrive à un point qui était prévisible. Il est vrai que la Fraternité Saint Pie X n'est pas directement touchée par le motu proprio *Traditionis custodes* pour les raisons que vous connaissez. Mais, de fait, à cause de la nouvelle situation qui s'est créée, jamais comme aujourd'hui la position de la Fraternité Saint-Pie X ne s'est présentée comme la seule viable, la seule qui tient la route.

Pourquoi cela ? Parce que les instituts *Ecclesia Dei*, qui sont touchés directement par ce motu proprio, ne sont pas la Fraternité Saint-Pie X, c'est vrai ; mais ils existent parce
(suite à la page 3)

que la Fraternité Saint Pie X existe. Leur origine, d'un point de vue général, est liée d'une manière ou d'une autre à l'histoire de la Fraternité ; ils dépendent d'elle indirectement du moins. Et aujourd'hui cette nouvelle situation souligne davantage la portée du rôle de la Fraternité et de sa mission. Et aussi, inévitablement, la nécessité de la tradition intégrale.

La tradition est un tout, parce que la foi est un tout. On mesure maintenant plus que jamais la nécessité d'une profession de cette foi qui soit libre. La vraie liberté des enfants de Dieu, c'est la liberté de professer la foi d'abord.

L'opposition du pape François

Le problème n'est pas que la Fraternité Saint-Pie X pourrait « attaquer les instituts *Ecclesia Dei* ». Au moment actuel, c'est le pape François lui-même qui semble être fatigué des instituts *Ecclesia Dei*, et plus généralement de tous les prêtres qui sont attachés à la messe tridentine. Et justement c'est l'occasion pour nous de faire un retour en arrière et

de revenir au commencement d'*Ecclesia Dei*. Ce texte du 2 juillet 1988 contient la condamnation de la Fraternité Saint-Pie X, la condamnation de Mgr Lefebvre, et tend la main aux instituts *Ecclesia Dei*.

Même s'il est bien connu, cela vaut la peine de lire quelques passages de ce texte du 2 juillet 1988.

Le motu proprio *Ecclesia Dei adflicta*

Tout d'abord, la raison théologique pour laquelle Mgr Lefebvre et la Fraternité ont été condamnés : « À la racine de cet acte schismatique, on trouve une notion incomplète et contradictoire de la Tradition. Incomplète parce qu'elle ne tient pas suffisamment compte du caractère vivant de la Tradition qui, comme l'a enseigné clairement le concile Vatican II, tire son origine des apôtres, se poursuit dans l'Église sous l'assistance de l'Esprit-Saint. »

Tout le problème est là.

Cet acte de Mgr Lefebvre en 1988 - comme toute l'histoire de la Fraternité Saint-Pie X - est un acte de fidélité à l'Église ; c'est un acte de fidélité au

pape, à la hiérarchie, aux âmes. Indépendamment de ce que les autorités romaines peuvent dire ou ne pas dire, penser ou ne pas penser.

En revanche, avec la notion de Tradition vivante, on arrive à quoi ? On pouvait difficilement le prévoir en 1988. Mais on arrive désormais à *Amoris lætitia*, on arrive au culte de la Terre, on arrive à la Pachamama. Et il y a d'autres conséquences que nous ne connaissons pas encore, parce qu'avec cette notion évolutive de la Tradition, cette notion dynamique, vous pouvez arriver à n'importe quel résultat. On est dans une autre dimension ; on est coupé de cette Tradition qui s'enracine dans les Apôtres, dans la Révélation, et qui est elle-même une source de la Révélation.

Un peu plus loin, dans le même texte, on trouve la main tendue du souverain pontife Jean-Paul II à ceux qui allaient devenir les *Ecclesia Dei* :

« À tous ces fidèles catholiques qui se sentent attachés à certaines formes liturgiques et disciplinaires antérieures de la tradition

latine, je désire aussi manifester ma volonté - à laquelle je demande que s'associent les évêques et tous ceux qui ont un ministère pastoral dans l'Église - de leur faciliter la communion ecclésiale grâce à des mesures nécessaires pour garantir le respect de leurs aspirations. »

Vous voyez ici le problème : l'unité se fait dans la foi. Et l'unité ne peut pas se faire dans un indult, un privilège qui vise pour les uns une chose, et pour les autres l'opposé. Pour les uns, les prêtres et les fidèles qui veulent garder la messe tridentine, c'est un moyen de garder la Tradition en quelque manière, mais pour les autorités romaines - qui maintenant l'avouent ouvertement - c'est un moyen pour les faire arriver progressivement et complètement à l'*Église conciliaire*, dans cette façon de penser propre à l'Église d'aujourd'hui.

« L'expérience Benoît XVI »

Un mot est important, et même si cela a déjà été mentionné ce matin, il est important de revenir sur ce

que j'appelle pour simplifier « l'expérience Benoît XVI » : *Summorum Pontificum*, qu'il faut bien comprendre à la lumière de « l'herméneutique de la continuité », cet axe majeur du pontificat de Benoît XVI.

On a alors octroyé à la messe tridentine un droit beaucoup plus large. Cela a permis à un certain nombre de prêtres de la découvrir, et en la célébrant - il faut le reconnaître - beaucoup de prêtres ont commencé à s'interroger sur leur sacerdoce, et à s'interroger sur le Concile, sur la nouvelle messe. C'est justement ce processus qui a fait peur au Vatican. Mais la perspective de ce *motu proprio*, resté bancal, était fondée sur une erreur : deux formes du même rite et surtout, j'ajouterais, l'illusion d'améliorer quelque chose dans la crise actuelle sans mettre en discussion les causes de la crise. Telle était l'erreur de Benoît XVI, la limite de ce *motu proprio* : cela ne pouvait pas marcher. Cela pouvait marcher pour un temps, mais tôt ou tard cela devait aboutir à ce à quoi cela a abouti.

On ne peut pas corriger des erreurs sans les reconnaître comme telles, et sans les rejeter. C'est capital. L'herméneutique de la continuité a essayé de « dépasser », de court-circuiter ces problèmes. L'Église a ici une leçon à tirer pour l'avenir.

Ce qui a fait le Concile, ce qui est la colonne vertébrale du Concile, le Concile réel, c'est le Concile de la nouvelle messe, c'est le Concile de l'œcuménisme, c'est le Concile de la dignité humaine, c'est le Concile de la liberté religieuse. Ce sont ces éléments, ces erreurs qui ont changé l'Église. Le vrai Concile réel qui a bouleversé l'Église, c'est celui-là !

Il faut être honnête, ce Concile réel, il faut le rejeter. L'Église ne peut pas se régénérer, si on ne rejette pas cela. On a l'expérience de Benoît XVI, cela ne peut pas aboutir : mettre la vérité à côté de l'erreur, mettre les deux messes l'une à côté de l'autre afin que l'une puisse « féconder » l'autre, « la réforme de la réforme dans la continuité »... C'est une illusion.

L'erreur et la vérité ne peuvent pas marcher ensemble

La commission pontificale *Ecclesia Dei*, chargée de superviser et de guider les instituts *Ecclesia Dei*, a été supprimée il y a exactement trois ans, en janvier 2019. Je vous cite un extrait de la lettre du pape communiquant cette décision : « Considérant que les conditions qui avaient conduit le souverain pontife Jean-Paul II à instituer la commission pontificale *Ecclesia Dei* ont aujourd'hui changé ; constatant que les instituts et les communautés religieuses qui célèbrent habituellement dans la forme extraordinaire ont trouvé aujourd'hui leur stabilité en nombre et leur stabilité de vie ».

En d'autres termes, les instituts *Ecclesia Dei* ont été suffisamment réintégrés, et c'est pour cela que la Commission censée les protéger est supprimée.

Quel est le point central de tout ce qui a été dit aujourd'hui, de tout ce qui a été souligné ? Quelle est l'intuition principale de

Traditionis custodes ? On peut tout résumer en ce principe : la messe tridentine ne peut pas être célébrée comme l'expression de la vraie Église, de la vraie foi. Et nous pouvons ajouter : on peut octroyer sa célébration à condition qu'elle ne soit pas célébrée pour ce qu'elle est en réalité. Voyez le paradoxe, tout le problème est là.

On revient à la situation de 1988 pour les instituts *Ecclesia Dei*, on peut dire qu'ils se trouvent aujourd'hui devant ce choix ; encore plus qu'avant, c'est un choix pressant entre deux options :

1. ou l'on garde la liberté inconditionnelle de professer la foi intégralement, et on prend les moyens proportionnés en laissant la Providence gérer les conséquences ; c'est le choix qu'a fait la Fraternité Saint Pie X avec Mgr Lefebvre ;

2. ou on soumet cette possibilité [de célébrer la messe tridentine] à la volonté d'une autorité qui va dans le sens opposé. Et qui le dit et l'avoue.

Ce dernier choix est une impasse. Il est impossible
(suite à la dernière page)

d'aller de l'avant sans l'union des volontés. Vous ne pouvez pas mettre ensemble deux entités dont les volontés vont en sens opposés. Tôt ou tard vous arrivez à la situation de la crise actuelle. On donne un privilège, on donne un indult ; on crée ainsi une situation particulière, bancaire ; et on attend l'espace d'une

génération par exemple - ces 30 ans passés. Mais ce qui est octroyé, pour les uns a une signification et vise un but particulier, et pour les autres vise le but opposé. On ne peut pas vouloir à la fois le bien des âmes par la Tradition et une nouvelle Église sans la Tradition.

(à suivre)

Activités paroissiales

**Mercredi des Cendres (2 mars),
1^{ère} cl.**

Jeûne et abstinence d'obligation :

18h30 Bénédiction et Imposition des Cendres, suivies de la Messe chantée.

Chemin de la Croix :

17h45 tous les vendredis de Carême, suivi de 18h30 Messe.

1^{er} Vendredi du mois (4 mars) :

18h30 Messe, suivie de l'Heure Sainte (Confessions).

Chapelet devant le T.S. Sacrement :

17h00 tous les samedis de Carême **pour les vocations** (intention du District).

1^{er} Samedi du mois (5 mars) :

17h00 Heure Sainte (Confessions), suivie de 18h00 Messe.

Récollecion de Carême

1^{er} Dimanche de Carême (6 mars) :

10h00 Messe chantée avec prédication.

16h00 Conférence spirituelle de Monsieur l'abbé Laurent Désautard, suivie du chapelet devant le T.S. Sacrement exposé.

Catéchisme pour adolescents :

19h30 Mercredis 9, 23 et 30 mars.

Catéchisme pour adultes :

19h30 Vendredis 11 et 18 mars.

Récollecion préparatoire à la Confirmation

Samedi 12 mars :

- 14h30 à 17h00 au Séminaire d'Écône : pour enfants et adolescents.
- 17h00 à 20h00 en notre chapelle : pour adultes.

Confirmations à Ecône :

Diamanche 13 mars à 15h00.

Réunion de la JCR

Samedi 19 mars

Fête de Saint Joseph, 1^{ère} cl. :

17h00 Heure Sainte et chapelet pour les vocations, suivie de 18h00 Messe chantée, puis conférence sur la vocation de Monsieur le Directeur du Séminaire d'Écône.

Changement d'heure :

IV^e Dimanche de Carême (27 mars).

Prieuré Saint-Antoine

Avenue du Valais 14

1896 VOUVRY



Mars 2022

Horaires des Messes

	Monthey	Montreux	Lausanne	Carnel
mar 1	De la Férie, 4e cl.	18h30		8h00
mer 2	Mercredi des Cendres, 1ère cl.	18h30	18h30	8h00
jeu 3	De la Férie, 3e cl.	18h30	-----	8h00
ven 4	De la Férie, 3e cl. - Mm. de St. Casimir, Conf. et de St. Lucius ^{er} - Premier vendredi du mois	18h30	18h30	8h00
sam 5	De la Férie, 3e cl.	8h00	8h00	8h00
dim 6	1 ^{er} Dimanche de Carême, 1ère cl.	8h00-9h30-18h30	10h15	7h45
lun 7	De la Férie, 3e cl. - Mm. de St. Thomas d'Aquin, Conf. et Doct.	8h00		8h00
mar 8	De la Férie, 3e cl. - Mm. de St. Jean de Dieu, Conf.	18h30	18h30	8h00
mer 9	Des Quatre-Temps, 2e cl. - Mm. de Ste Françoise Romaine, Vve	8h00	18h30	8h00
jeu 10	De la Férie, 3e cl. - Mm. des Sts Quarante Martyrs de Sébaste	18h30	18h30	8h00
ven 11	Des Quatre-Temps, 2e cl.	18h30	18h30	8h00
sam 12	Des Quatre-Temps, 2e cl. - Mm. de St Grégoire-le-Grand, Pape, Conf. et Doct.	8h00	18h00	8h00
dim 13	2 ^e Dimanche de Carême, 1ère cl.	8h00-9h30-18h30	10h15	7h45
lun 14	De la Férie, 3e cl.	8h00		8h00
mar 15	De la Férie, 3e cl.	18h30	18h30	8h00
mer 16	De la Férie, 3e cl.	8h00	18h30	8h00
jeu 17	De la Férie, 3e cl. - Mm. de St Patrick, Ev. et Conf.	18h30	-----	8h00
ven 18	De la Férie, 3e cl. - Mm. de St Cyrille de Jérusalem, Ev., Conf. et Doct.	18h30	18h30	8h00
sam 19	St Joseph Époux de la TSMV., Conf., 1ère cl. - Mm. de la Férie	8h00-9h30-18h30	18h30	7h45
dim 20	3 ^e Dimanche de Carême, 1ère cl.	8h00-9h30-18h30	10h15	7h45
lun 21	De la Férie, 3e cl. - Mm. de St Benoît, Abbé	8h00		8h00
mar 22	De la Férie, 3e cl.	18h30	18h30	17h30
mer 23	De la Férie, 3e cl.	8h00	18h30	8h00
jeu 24	De la Férie, 3e cl. - Mm. de St Gabriel Archange	18h30	-----	8h00
ven 25	Annunciation de la Très Sainte Vierge Marie, 1ère cl. - Mm. de la Férie	18h30	18h30	8h00
sam 26	De la Férie, 3e cl.	8h00	18h00	8h00
dim 27	4 ^e Dimanche de Carême, 1ère cl.	8h00-9h30-18h30	10h15	7h45
lun 28	De la Férie, 3e cl. - Mm. de St. Jean de Capistran, Conf.	8h00		8h00
mar 29	De la Férie, 3e cl.	18h30	18h30	8h00
mer 30	De la Férie, 3e cl.	8h00		8h00
jeu 31	De la Férie, 3e cl.	18h30	-----	8h00